Compte rendu de la 39e Réunion Plénière du CERP Athènes (Grèce) les 9 et 10 Octobre 2008

Liste des participants

Président: M. U. Dammann (Allemagne).

Membres du CERP: Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Allemagene, France, ancienne République yougoslave de Macédonie, Grand-Duché de Luxembourg, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, Romanie, République slovaque, Serbie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

Observateurs du CERP: Mme W.-J. Lee (UPU), M. J. Reinbothe et M. R. Pochmarski (Commission Européenne), M. T. Walsh (FEDMA), M. B. Damiens (PostEurop), M. M. Van der Horst (EEA).
Excusés: Albanie, Andorre, République d'Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Estonie, Finlande, Fédération russe, Georgie, Islande, Italie, Liechtenstein, Monaco, Montenégro, Pays-Bas, Rép. de Moldova, San Marino, Cité du Vatican, EMOTA et UNI.

Orateurs invités: M. R. Hinds (IPC), M. M. MacClancy (The DX Group)

Secrétariat: Mme A. Czauderna-Wanis (Allemagne).

Jeudi, 9 octobre

1. Bienvenue

Le Président ouvre la réunion et remercie les hôtes de leur hospitalité et de l'organisation excellente de la réunion dans cette période extrêmement chargée après le Congrès de l'UPU. Il adresse des remerciements également au Vice-Présidents, M. John Hearn et M. Michel Noguet, pour le travail pris en charge pendant l'été et le Congrès de l'UPU.

Il souhaite la bienvenue aux membres et particulièrement aux observateurs, Mme W.-J. Lee (UPU), M. B. Damiens (PostEurop), M. J. Reinbothe et M. R. Pochmarski (Commission Européenne), M. M. Van der Horst et M. T. Walsh (FEDMA).

Le Vice-Président de la Commission Hellénique des Télécommunications et Postes (EETT), M. Michael Sakkas, souhaite la bienvenue aux participants et donne un aperçu des développements récents auprès du Régulateur grec.

Cette intervention est suivie d'un discours de bienvenue prononcé par M. George Anastasopovlos, Secrétaire Général des Communications du Ministère hellénique des Transports et Communications et d'un discours du Président nouvellement élu du CEP, M. Andreas Taprantzis.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du compte rendu de la réunion plénière de Riga des 15 et 16 mai 2008

Le Président a reçu deux commentaires au sujet du compte rendu de la 38e réunion plénière.
La France a soumis un commentaire concernant le point 8 du compte rendu.
Le Portugal a fait des remarques sur le point 10.
Les deux commentaires seront repris dans le compte rendu.

4. Comptes rendus des réunions du CERP Steering Group du 16 juin 2008 et du 4 septembre 2008

Les comptes rendus sont approuvés.

5. Compte rendu du Comité de Contact CERP/Commission Européenne du 7 août 2008

M. J. Hearn (Irlande) donne des informations sur la réunion du Comité de Contact CERP/Commission Européenne qui eut lieu le 7 août 2008 en marge du Congrès de l'UPU de Genève. Ce compte rendu est adopté.

6. Résultat du Congrès de l'UPU

La présentation faite par Mme Won-ja Lee du Bureau International de l'UPU est annexée au présent compte rendu.

Elle souligne le travail excellent de M. J.-l. Dutordoit et félicite le nouveau Président, M. Dammann, et les Vice Présidents, M. Noguet et M. Hearn, de leur élection.

Ensuite, M. Egil Thorstensen présente le résultat du Congrès de l' UPU sous l'angle du CERP. Cette présentation fait l'objet de l'annexe.

Les deux présentations sont suivies d'un échange d'opinion approfondi.

La Belgique constate que comparé au Congrès précédent de l'UPU à Bukarest (2004) certains pays ont perdu entre 20 et 30 voix dans les élections. Quelques pays en développement n'ont même pas utilisé pleinement toutes les voix dont ils disposaient. Ceci est peut-être dû au recul de la coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement, ces derniers étant moins concernés par les avantages de la libéralisation.
La Norvège répond qu'il est important pour tous les pays membres de jouer un rôle actif et de témoigner de l'intérêt pour les affaires de l'UPU.
Le Président recommande de faire parvenir les comptes rendus du CERP aux autres Unions Restreintes de l'UPU afin de fournir des informations sur les progrès réalisés en Europe.

L'UPU se rallie à cette position et souligne qu'il est important de partager des informations.
La Belgique se félicite de l'attidude en faveur de solutions économiquement efficaces, mais mentionne le problème toujours existant des frais terminaux qui ont des répercussions importantes pour les pays en développement qui envoient du courrier à destination des pays développés.
La Norvège répond que les pays en développement devraient se familiariser avec des systèmes-cible mais que les pays très pauvres ont normalement des volumes de courrier très faibles si bien que les pays développés ne sont pas tellement concernés par les frais terminaux moins élevés.
L'Irlande constate que les frais terminaux ne reflètent pas les coûts et que les pays en développement ne devraient pas payer les coûts complets pratiqués en Europe.
L'UPU est d'avis que les frais terminaux devraient être considérés sous l'aspect social de l'échange global et non seulement dans l'optique du coeur de métier.
L'Irlande constate en résumé qu'il est très important de distinguer entre pays en développement et pays développés afin de ne pas faire payer les pays en développement très pauvres les frais terminaux complets. Cependant, il y a des pays qui bénéficient des frais terminaux bas dans le système de l'UPU et pour cette raison on a besoin d'un système de frais terminaux spécifique pour chaque pays.
PostEurope mentionne qu'en Europe l'approche aux frais terminaux est différente de celle des pays en développement. En outre, il doit être souligné qu'il peut exister un certain besoin d'une plateforme permettant un échange de vues aux Unions Restreintes.
La Suisse prie le CERP d'être présent aux réunions futures du CA.
L'UPU est d'accord et recommande de contacter le Bureau International.

7. Affaires de réglementation européennes - Présentation par la Commission Européenne

La présentation faite par M. Jörg Reinbothe est jointe en annexe.

La Fedma mentionne que des exemptions de la TVA pour des produits du domaine du Service Universel sont d'une importance cruciale, vu la portée variable de la définition du Service Universel Service dans les pays membres de l'UE.
La Commission Européenne répond qu'elle est en relation étroite avec l'unité compétente en matière de TVA. L'aspect le plus important d'une réglementation sera l'application non-discriminatoire de la TVA. Une décision de la Cour de Justice Européenne de Luxembourg dans les causes en instance est attendue pour l'automne de cette année. La Directive TVA est en cours d'élaboration mais elle est actuellement bloquée par le processus de négociations au sein du Conseil où l'unanimité est requise.
Le Royaume-Uni pose une question concernant l'étude envisagée sur les ARNs. La Commission Européenne, va-t-elle introduire des procédures en manquement si l'étude établit comme résultat que dans certains pays le régulateur ne dispose pas des pouvoirs nécessaires?
La Commission Européenne répond qu'elle étudiera les résultats de l'étude mais qu'elle essayera d'éviter, si possible, des procédures en manquement.
L'Irlande est préoccupée par le fait que dans beaucoup de pays les Ministères ne veulent pas accepter que l'ARN joue un rôle clé et il exprime l'espoir que la Commission Européenne puisse aider les Régulateurs à faire parvenir le message que la libéralisation sera courronée de succès.

8. Réorganisation de la CEPT

Pendant l'Assemblée de la CEPT à Malte, les questions 14 et 15 n'ont pas pu être résolues. La CEPT a distribué un questionnaire à tous les membres de la CEPT.

Le Président a rencontré le Président de la CEPT, M. Tabone. à Berlin. A cette occasion, il a présenté une proposition émanant d'un task force et visant à installer trois Co-Présidents de la CEPT (ECC, WG ITU et CERP). Le task force restera en contact avec les membres de la CEPT pour connaître leurs opinions. Und décision definitive sera prise par l'Assemblée de la CEPT en mars 2009.

9. Comptes rendus des réunions des Groupes de travail et Equipes projet

- WG Supervision/Market Data (PT Statisics, PT Consumer)

M. J. Callert (Belgique) informe les délégués que le Groupe de travail ne s'est pas réuni à cause du Congrès de l'UPU. La prochaine réunion aura lieu à Bruxelles le 20 novembre 2008 avec les Présidents des PT Statistics et PT Consumers.

- WG Economics (PT Cost of US, PT Cost Accounting)

Le WG Economics s'est réuni à Zagreb les 4 et 5 septembre 2008. Les sujets les plus importants étaient la comptabilisation des coûts, le service universel et son financement.
M. Lars Forslund (Suède) présente les 'Guidelines for calculating the Net Cost of the Universal Service Obligations'. Le compte rendu est approuvé.

- - WG Policy Issues (PT NRAs, PT UPU)

M. E. Thorstensen (Norvège) présente les excuses de M. B. Aerts (Pays-Bas) qui ne peut pas participer à la Plénière. Il informe les délégués que le WG Policy Issues et le PT NRA n'ont pas tenu de réunion depuis la dernière Plénière en mai 2008.
Mme M.-J. Filippini (France) fait savoir que 2 réunions du PT UPU ont eu lieu depuis la Plénière de Riga. Les deux réunions étaient consacrées à la préparation du 24e Congrès de l'UPU à Genève.
PostEurop prie de remercier Mme Filippini de son travail.

Le Président remercie les PTs et WGs pour le travail effectué.

10. Réorganisation de la structure des GT et EP du CERP

Le Président introduit le nouveau GT proposé pour le CERP et la structure des équipes projet. Il explique les arguments en faveur d'un changement et les avantages de la nouvelle structure. Il est prévu de commencer par une phase de test d'un an et d'analyser comment cette nouvelle structure fonctionne. La présentation relative à cette question fait l'objet de l'annexe.
L'Espagne remarque que l'ARN espagnole était une partie du Ministère et de ce fait pouvait assister à toutes les réunions internationales. Maintenant, il y a certaines préoccupations, à savoir que l'ARN ne sera plus autorisée à participer à des réunions internationales dès qu'elle n'appartiendra plus au Ministère.
L'Irlande aimerait savoir si cela est en ligne avec les exigences de la 3e Directive postale qui demande aux Régulateurs de tenir des réunions.
L'Espagne conteste formellement toute violation du Droit Européen.
La Belgique et la Norvège se prononcent en faveur de la structure proposée et aimeraient savoir comment les différends éventuels entre les groupes de travail peuvent être résolus.
Le Président explique que cette question sera traitée par le Steering Group.

Vendredi, 10 octobre

11. Forum "Provision of cross-border mail services in a liberalized European market and consequences in respect of UPU issues"

Animateur: M. J. Hearn (Ireland)

Participants: Mme W.-J. Lee (UPU), M. R. Pochmarski (Commission Européenne), M. B. Damiens (PostEurop), M. M. Van der Horst (EEA), M. R. Hinds (IPC) et M. M. MacClancy (The DX Group).

L'animateur présente les participants et les prie d'expliquer le rôle de leur organisation concernant la fourniture de services de courrier transfrontaliers. Est menée ensuite une discussion ouverte pendant laquelle les questions suivantes sont abordées:

- Quels sont les problèmes rencontrés par votre organisation lors de la fourniture de services de courrier transfrontaliers?
- Quel est le développement prévisible concernant la fourniture de services de courrier transfrontaliers après la libéralisation complète des envois du régime intérieur dans l'UE?
- Pensez-vous que l'application stricte de la législation européenne en matière de concurrence aura des répercussions sur votre organisation?
- Quel futur prévoyez-vous pour le courrier transfrontalier? Est-ce que le courrier transfrontalier sera influencé plus défavorablement par la substitution électronique que les services du régime intérieur?

Un enregistrement (mp3) de cette séance sera distribué à tous les membres du CERP.

12. Compte rendu du Comité "Good Regulatory Practices" du 8 octobre 2008

Lors de la dernière réunion du Comité M. P. Lukomski (Pologne) remercie tous les pays qui ont participé au travail du Comité et décrit les activités principaux de la réunion qui eut lieu dans l'après-midi du 8 octobre:

- "Postal market in Greece – Case study" - présentation par la Commission Hellénique des Télécommunications et Postes;
- "Corporatization of Polish Post and its Strategy in the face of Market Liberalization" – présentation donnée par l'opérator postal de Pologne;
- "Compensation of Loss Making Universal Postal Services" – présentation donnée par l'Autorité de réglementation de la communication de la Lituanie;
- "Costs of the Universal Service Obligation" présentation par Copenhagen Economics;
- "Cost drivers in the postal value chain" – présentation donnée par le Régulateur français ARCEP.

Toutes les présentations seront envoyées aux membres du CERP.

Le Président remercie M. P. Lukomski pour le travail pris en charge les dernières années.

13. <u>Site Web du CERP / Manière de présenter le CERP</u>

Le Président souligne que la présentation du CERP doit être améliorée en vue des groupes d'intérêts externes.

Il propose une lettre de message adressée aux groupes d'intérêts externes dans laquelle le CERP peut mettre en évidence l'importance de son travail. En plus, un logo spécifique du CERP pourrait attribuer à l'organisation une meilleure image auprès du public. Parallèlement à cette mesure, un concept permettant d'entretenir des contacts plus étroits avec les groupes d'intérêts doit être développé.

La Plénière est d'accord avec la création d'un Task Force pour la réalisation de ces projets. Une invitation de participer au Task Force sera distribuée par le secrétariat.

14. Echange d'informations entre les Régulateurs et les Ministères: Table Ronde

La Turquie fournit des informations concernant deux projets de loi élaborés pour transposer les Règlements de la 3e Directive postale. Ces projets visent à une libéralisation progressive et harmonisée avec une définition des Services Universels, à la désignation d'un opérateur postal, la réduction du domaine reservé moyennant une limite de prix et de poids (100 g/3 fois le prix), des conditions pour l'attribution de licences et des standards de qualité pour les Services Universels. Ces projets de loi devront être disponibles vers la fin de cette année.
L'Allemagne mentionne le projet de modification de la réglementation relative à la TVA approuvé par le Cabinet des Ministres en septembre. Contrairement à la réglementation en vigeur, selon laquelle les services de la Deutsche Post sont exempts de la TVA, le projet dispense uniquement ceux des services qui font partie du service universel et qui ne sont pas négociés et disponibles sur l'ensemble du territoire. Le résultat en seront des services exempt de la TVA pour les consommateurs privés et les petites entreprises et la soumission à la TVA pour le courrier industriel.
L'Irlande informe sur le lancement d'une consultation publique dans laquelle des groupes d'intérêt sont priés de commenter les options pour la transposition de la 3e Directive postale. La Plénière est informée des statistiques 'qualité de service' basées sur des mesures effectuées par le Régulateur qui montrent que les niveaux de qualité ne sont pas aussi élevés que prévu.
La République tchèque informe les délégués que la Poste Tchèque sera transformée en société de capitaux en juin de l'année prochaine ce qui peut être considéré comme un bon pas vers la libéralisation.
Le Royaume-Uni présente les résultats d'une étude indépendante qui a analysé comment l'ouverture du marché s'est déroulée. Dans un premier résultat il est constaté que seuls les gros clients ont tiré profit de l'ouverture du marché et que la concurrence a été exercé par d'autres médias, p. ex. internet, courrier électronique et SMS. Le Régulateur déterminera comment le cadre réglementaire doit être adapté afin que les petits clients puissent également béneficier de l'ouverture du marché. Le rapport final sur cette étude sera publié vers la fin de cette année.

15. Informations concernant le calendrier de réunion des GT et EP

PT Supervision tiendra une réunion à Bruxelles le 20 novembre avec PT Consumers et PT Statistics.

PT Cost se réunira à Dublin en janvier 2009.

Une formule de demande de participation aux EPs ou GTs sera addressée aux membres du CERP. Le résultat sera envoyé aux Présidents des GTs et EPs.

16. Programme des Plénières (Grand-Duché de Luxembourg, Monaco)

La 40e Plénière aura lieu du 6 au 8 mai 2009 au Luxembourg. Les invitations seront envoyées en janvier 2009. Le Président prie les membres de faire leur réservation d'hôtel jusqu'à la fin du mois de mars afin de profiter de prix spéciaux.

La 41e Plénière aura lieu du 18 au 20 novembre 2009 à Monaco.

La 42e Plénière prévue pour le printemps 2010 sera probablement tenue en Pologne.

17. Divers

NIL

31 octobre 2008

A. CZAUDERNA-WANIS
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP